

XXIIIème SALON REGIONAL ATSCAF DE PHOTOGRAPHIE 2015

Exposition du mardi 5 au 30 janvier 2016

REGLEMENT

A – PARTICIPATION

Article 1 – Tout photographe amateur peut participer à ce Salon (droit de participation 7,5 € pour les adhérents de l'ATSCAF à jour de leur cotisation de l'année en cours, 15 € pour les extérieurs).

B – ORGANISATION

Article 2 – Ce concours comprend quatre séries :

Série 1 : Thème N-B (*)

Série 2 : Libre N-B

Série 3 : Thème Couleurs (*)

Série 4 : Libre Couleurs

() thème imposé 2015 : «LES ARBRES»*

Article 3 : Envoi des épreuves :

Chaque participant peut envoyer au maximum 20 photos, toutes séries confondues, le nombre de photos par série ne pouvant pas excéder 5.

Article 4 – Présentation des photos :

Chaque photo doit impérativement être collée sur un carton rigide de dimension 30 X 40 d'une épaisseur maximum de 2mm et ne doit pas être d'un format inférieur à 18 X 24 cm.

Les photographies ne devront impérativement comporter aucun système d'attache en raison de leur mise sous cadre.

Le jury se réserve le droit d'écarter de la sélection les photographies mal présentées, tachées ou non conformes au règlement.

Aucune information, ni inscription ne doit être portée sur le recto des photographies.

Une étiquette permettant l'identification de son auteur et mentionnant le numéro de série et le titre de la photographie (modèle joint en annexe) sera collée au verso.

Chaque participant remplira une fiche de participation jointe au présent règlement.

Article 5 : Récompenses et distinctions.

Le jury opère une sélection des œuvres à retenir pour l'exposition et attribue les récompenses selon le classement obtenu d'après les notes .

Quatre prix seront décernés.

- Le « **prix de la meilleure photographie N-B – thème imposé** »
- Le « **prix de la meilleure photographie Couleurs – thème imposé** »
- Le « **prix de la meilleure photographie N-B – Libre** »
- Le « **prix de la meilleure photographie Couleurs - Libre** »

L'auteur ayant obtenu le prix dans une série l'année précédente, est mis hors concours pour cette série pour le présent Salon.

Les décisions du jury seront définitives.

C – DIVERS

Article 6 : Il appartient aux auteurs de s'assurer que les personnes représentées sur les photographies, n'émettront pas d'objection à leur utilisation.

L'envoi de leurs œuvres au Salon implique pour les participants, l'acceptation du présent règlement.

Article 7 : Les photographies ainsi que le bulletin de participation devront être déposés ou adressés à :

BUREAU DE L'ATSCAF DES BdR
(concours PHOTO 2015)
52 rue Liandier
13008 Marseille

La date limite de réception des photographies est fixée au samedi 5 décembre 2015.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Bureau de l'ATSCAF au 04 96 20 67 47/45



ASSOCIATION TOURISTIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE
DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES
DES BOUCHES DU RHONE

CONCOURS PHOTO 2015

23ème SALON REGIONAL DE PHOTOGRAPHIE ATSCAF

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM, PRENOM.....

ADRESSE (administrative).....

.....

.....

Tél.....

NOMBRE DE PHOTOGRAPHIES DANS CHAQUE SERIE : Série 1 :
Série 2 :
Série 3 :
Série 4 :

TOTAL :

Nom et Prénom de l'auteur :	Association : 1300
------------------------------------	---------------------------

N° de la photo	Série 1 – THEME - NOIR ET BLANC	N° de la photo	Série 2 - LIBRE – NOIR ET BLANC
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	

N° de la photo	Série 3 – THEME - COULEUR	N° de la photo	Série 4 – LIBRE - COULEURS
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	

ASSOCIATION :

AUTEUR (E) :

réservé Fédérale

TITRE :

N°Série/N°ENVOI: /

ASSOCIATION :

AUTEUR (E) :

réservé Fédérale

TITRE :

N°Série/N°ENVOI: /

ASSOCIATION :

AUTEUR (E) :

réservé Fédérale

TITRE :

N°Série/N°ENVOI: /

ASSOCIATION :

AUTEUR (E) :

réservé Fédérale

TITRE :

N°Série/N°ENVOI: /

ASSOCIATION :

AUTEUR (E) :

réservé Fédérale

TITRE :

N°Série/N°ENVOI: /

ASSOCIATION :

AUTEUR (E) :

réservé Fédérale

TITRE :

N°Série/N°ENVOI: /

CADRES A COMPLETER ET A COLLER AU VERSO
DE CHAQUE PHOTO